



AUCAMVILLE  
Centre Communal d'Action Sociale

## **CAHIER DES CHARGES**

---

### **APPEL A PARTENARIAT MUTUELLE COMMUNALE CCAS D'AUCAMVILLE**

---

## **1. CONTEXTE**

Face au constat qu'un certain nombre d'habitants n'ont pas de couverture santé ou renoncent à leur complémentaire santé pour des raisons financières, le CCAS d'Aucamville a décidé de lancer un appel à partenariat. Le caractère Social de ce partenariat réside dans l'opportunité qu'il constitue pour certains administrés d'avoir enfin accès à une mutuelle santé grâce à l'obtention de conditions tarifaires plus favorables que celles du marché.

L'objectif sur le plan de la solidarité est d'améliorer l'accès aux soins au plus grand nombre.

## **2. OBJET**

### **2.1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISME LANCANT LA CONSULTATION**

CCAS d'AUCAMVILLE

Représenté par Monsieur Gérard ANDRE, Président

3 rue des écoles

31140 AUCAMVILLE

### **2.2 OBJET DE L'APPEL A PARTENARIAT ET BENEFICIAIRES CONCERNES**

Le présent appel à partenariat a pour objet la mise en place d'une couverture santé sélectionnée par le CCAS qui permettra au plus grand nombre d'adhérer à la mutuelle à des conditions tarifaires attractives.

Tous les résidents de la commune pourront être bénéficiaires sur présentation de justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité, de gaz, ou de téléphonie fixe de moins de trois mois), quel que soit leur âge, leur état de santé et leur condition physique.

### **2.3 MODE DE PASSATION**

Le présent appel à partenariat est exclu du champ d'application du Code de la commande publique. Le CCAS d'Aucamville aura uniquement un rôle d'intermédiaire entre l'organisme portant l'offre et le souscripteur et un rôle d'accompagnement des usagers auprès de l'organisme retenu. Il n'aura aucun rapport juridique ou financier avec la structure retenue ou avec les usagers contractants de cette structure. La structure retenue contractualisera directement avec les bénéficiaires.

Le CCAS ne participera pas financièrement au coût de cette couverture santé.

La responsabilité du CCAS d'Aucamville ne pourra être recherchée dans le cadre de l'exécution des relations contractuelles entre les assurés et l'organisme assureur.

Ce document vaut cahier des charges, règlement de l'appel à partenariat et acte d'engagement.

## **3. CONDITIONS DE L'APPEL A PARTENARIAT**

### **3.1 CONDITIONS A REMPLIR PAR LE CANDIDAT**

Le candidat devra remplir les conditions suivantes :

- Être le représentant d'une structure habilitée à proposer des contrats de complémentaire santé : mutuelle d'assurance, société d'assurance ou intermédiaire d'assurance

- Tenir compte des conditions fixées dans le présent document et le dossier de candidature.

### **3.2 PRESTATIONS DEMANDEES ET SERVICES ATTENDUS**

- Afin d'en faciliter la compréhension, le candidat devra présenter les composantes de son offre sous forme de tableau présentant l'ensemble des niveaux de garanties, à savoir "minimum", "moyen" et "maximum", la formule « moyenne » reprenant la formule « minimum » à laquelle des garanties seront ajoutées, la formule « maximum » reprenant la formule « moyenne » à laquelle seront ajoutées des garanties.
- Le montant doit être indiqué en TTC.
- Le candidat fournira un tableau indiquant les équivalences en Euros des % de remboursement de sécurité sociale.
- Le panier 100% santé doit être inclus dans les 3 niveaux de garantie.
- Les offres devront être accessibles sans droit d'entrée, sans délai de carence, sans questionnaire de santé, sans limite d'âge, sans condition de ressources et avec possibilité de paiements mensuels.
- Les modalités de prise en charge des dépassements d'honoraires, forfaits hospitaliers, soins dentaires, optiques, frais pharmaceutiques ... devront être clairs et détaillés.
- Un accompagnement au changement de prestataire doit être proposé, ainsi que pour la souscription et la gestion du contrat proposé.
- Tiers payant et télétransmission opérationnels dès la souscription, sous réserve que l'assuré fournisse sa carte d'assuré social.
- Proposer la gestion de la Complémentaire Santé Solidaire pour ses bénéficiaires.
- Proposer une protection juridique santé intégrée.
- Faire bénéficier des services de téléconsultation gratuits inclus.
- Proposer un accès à un espace client en ligne permettant la gestion du compte personnel.
- Proposer plusieurs canaux d'information des usagers ainsi que des moyens de demande de remboursement alternatifs au numérique, tous les usagers n'ayant pas un accès internet.
- Proposer un numéro de téléphone non surtaxé.
- Fournir un service de prévention sous la forme d'ateliers, d'animations et de Rendez-vous santé.
- Présence à la (aux) réunion(s) d'information(s) organisée(s) par le CCAS lors de la mise en place du partenariat.
- Permanence à la Mairie d'Aucamville, selon une rythmicité définie en fonction des besoins. Le prêt d'un bureau individuel sera facturé 10€ à la demi-journée et 15€ à la journée et le prêt d'une salle de réunion 50 euros à la demi-journée conformément à la décision fixant la tarification de la location des salles en vigueur.

### **3.3 DUREE DE L'OFFRE TARIFAIRE**

Les tarifs prendront effet à la date du choix du candidat par le CCAS et devront être garantis par le candidat pour une période de 2 ans.

Dans un délai de 6 mois avant la fin de cette période, le candidat devra fournir au CCAS d'Aucamville les nouveaux éléments tarifaires prévus pour l'année à venir. Au vu de ces éléments, le CCAS d'Aucamville se réserve le droit de lancer un nouvel appel à partenariat permettant de revoir les tarifs si besoin.

A défaut de modification du partenariat, celui-ci se verra reconduit par tacite reconduction pour une durée identique, une seule fois.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision contraire n'est prise par le CCAS un mois au plus tard avant la date d'anniversaire de l'appel à partenariat.

L'organisme de couverture santé choisi ne peut s'opposer à la reconduction tacite ci-avant définie. A l'issue de la période initiale et de la période de reconduction (soit 4 ans), un nouvel appel à partenariat sera lancé.

### **3.4 MISE EN PLACE ET SUIVI**

Le CCAS s'engage à mettre à disposition le foyer municipal pour organiser une réunion publique en présence de l'organisme retenu et d'en faire l'information. Le coût de la salle pour le candidat retenu est de 59 € la demi-journée.

La communication devra être fournie par l'organisme.

Le candidat retenu s'engage à fournir au CCAS d'Aucamville chaque année les éléments permettant d'assurer une visibilité sur ce dispositif mis en place, à savoir :

- Nombre d'assurés (nouveaux et anciens pour chaque année) ;
- Statistiques relatives aux frais de dépenses par catégorie de soins : soins médicaux courants, soins optiques, hospitalisations, soins dentaires, soins auditifs, médecines douces et autres
- Statistiques relatives à l'âge des souscripteurs et leurs situations socio- professionnelles,
- Suivi clientèle : nombre de permanences effectuées et nombre d'administrés reçus, contacts téléphoniques afférents au partenariat.

Ces éléments seront à transmettre au mois de janvier N+1 pour une analyse de l'année N.

Deux réunions bilans seront à réaliser par an entre le CCAS et le prestataire selon un planning défini communément.

## **4. CONTENU DES OFFRES**

### **4.1 DOSSIER A FOURNIR**

#### **4.1.1 Documents relatifs à la candidature**

Le dossier sera composé :

- Lettre de candidature,
- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat,
- Un extrait de Kbis de moins de trois mois,
- Une attestation sur l'honneur, datée, tamponnée, signée justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire,
- Une attestation sur l'honneur, datée, tamponnée, signée indiquant que le candidat est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant les travailleurs handicapés ;
- Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant de l'acquittement des impôts, taxes et contributions ou cotisations sociales,
- L'agrément du candidat l'autorisant à exercer l'activité de mutuelle,
- Descriptif des moyens matériels et humains,

#### **4.1.2 Documents relatifs à l'offre**

Le candidat devra fournir :

- Le présent document paraphé, daté, tamponné et signé,
- L'acte d'engagement paraphé, daté, tamponné et signé,
- La grille tarifaire détaillée avec les trois niveaux de garanties demandés, minimum, moyen et maximum,
- Une présentation d'un exemple chiffré des tarifs de remboursements dans et hors parcours de soins illustrant les couvertures proposées :
  - a) Pour les personnes âgées de 60 ans et plus
  - b) Pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles.
  - c) Pour les autres : famille composée de 2 adultes (40 ans) et 2 enfants.

## 4.2 MODALITES DE SELECTION DES OFFRES

Les offres seront analysées sur la base des critères suivants :

Critères	Points
Rapport entre qualité des différents niveaux de garanties et tarifs proposés. Une attention particulière sera apportée à la prise en charge des problématiques dentaires, oculaires et auditives. Accès possible à tous sans critères de restriction (âge, état de santé...).	60 points
Collaboration avec le CCAS : communication auprès de la population, transmission d'éléments d'évaluation de l'action ...	20 points
Moyens déployés pour garantir une relation personnalisée et de proximité avec les adhérents	20 points

Le CCAS se réserve la possibilité de rencontrer et de négocier avec une partie ou l'ensemble des candidats.

## 4.3 RETRAIT DU DOSSIER

Le dossier d'appel à partenariat est disponible au téléchargement sur le site internet <http://ville-aucamville.fr/>

## 4.4 DEPOT DE L'OFFRE

Le dossier de candidature doit être déposé en mains propres ou par voie postale, contre récépissé, avant le lundi 17 avril 2023 à 17h, à l'adresse suivante :

Adresse de la mairie :

MAIRIE AUCAMVILLE  
CCAS AUCAMVILLE  
PLACE JEAN BAZERQUE  
31140 AUCAMVILLE

Adresse postale :

MAIRIE AUCAMVILLE  
CCAS AUCAMVILLE  
CS 80213 AUCAMVILLE  
31142 SAINT-ALBAN Cedex

#### **4.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est de 120 jours.

#### **4.6 RENSEIGNEMENTS**

Pour toutes demandes de renseignements, nous contacter :

- par mail à l'adresse suivante : [c.boussuge@ville-aucamville.fr](mailto:c.boussuge@ville-aucamville.fr)
- par courrier à l'adresse ci-dessus (article 4.4)
- par téléphone au 05.34.27.03.58

#### **5. CLAUSE DE RESILIATION**

Le CCAS pourra résilier le présent partenariat, sans préavis, pour les motifs suivants :

- Liquidation judiciaire de l'organisme retenu,
- Retrait de l'agrément l'autorisant à exercer l'activité de mutuelle,
- Cas de force majeure rendant impossible la poursuite du partenariat,
- Non-respect d'une disposition du présent cahier des charges.



**ACTE D'ENGAGEMENT**

Je soussigné,

NOM et PRENOM :

.....  
.....

Agissant pour le nom et pour le compte de la structure : *(intitulé complet et forme juridique)*

.....  
.....  
.....

Ayant son siège social à : .....

Immatriculation : .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

Après avoir pris connaissance du document unique et des documents qui y sont mentionnés,  
Et après avoir produit les documents demandés dans le cadre de la présente consultation,

- M'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions définies dans le présent document.
- M'engage à respecter les obligations issues du règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

Fait en un seul original  
Signature du candidat  
Porter la mention manuscrite  
« Lu et approuvé »

A .....

Le .....